CAPN A

FINANCES PUBLIQUES

Montreuil, le 18/02/2021

CAPN A du 16 février 2021

CAPN DE TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES

Promotion 2019/2020

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr **Suivez-nous sur facebook ou twitter :** : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) : @ cgt_finpub (CGT FinancesPubliques)

Après lecture des déclarations liminaires, le président de la CAPN, Gael GRIMARD et l'adjoint du pôle formation de l'ENFiP, Christophe HAUMONT ont apporté les réponses suivantes.

Les sujets visés ce jour doivent faire l'objet d'une grande attention, les décisions prises auront des conséquences importantes. Malheureusement, que ce soit la DG ou l'ENFiP aucun ne possède de « baguette magique ».

Il ne faut pas exclure un retour en présentiel. A ce stade, toutes les hypothèses et tous les scénarii sont envisagés. Tout dépend de l'évolution de la situation sanitaire.

Point d'étape sur la scolarité actuelle et ses évolutions

Le sentiment d'abandon ressenti par un grand nombre de stagiaires et de chargés d'enseignement a été pointé du doigt par la CGT lors de nos échanges. Le terme d'abandon a choqué le président. Il aura quand même fallu attendre de multiples alertes de la CGT et des autres organisations syndicales, ainsi que des appels à l'aide de stagiaires pour que l'administration prenne la mesure de leur désarroi.

Au vu du mal être d'un grand nombre, toutes les équipes ont été mobilisées pour contacter l'ensemble des stagiaires par téléphone.

Au final en un temps record, 97% des stagiaires B et A ont pu être contactés. Pour les 3% restants, les retours des établissements sont en attente, certains stagiaires n'ayant pas répondu à l'appel.

Cette campagne de contact a permis de détecter des stagiaires en difficulté.

Ces appels ont permis d'identifier des situations de fragilité pédagogique et/ou psychologique.

Pour le moment, pas plus de 7% de stagiaires ont été considérés en fragilité, d'où le souhait de les faire revenir en présentiel le cas échéant.

Cette campagne a aussi montré qu'un peu moins de 20% des stagiaires contactés souhaitent revenir, si la possibilité leur était offerte.

L'ENFIP travaille donc sur plusieurs hypothèses :

- Soit suivre des enseignements avec un chargé d'enseignement en présentiel (un groupe de 5 stagiaires maximum) qui animerait également un cours en visio selon une forme « bi-modal » ;
- Soit revenir en présentiel par petit groupes pour travailler collectivement (par 5) en autonomie ;
- Soit un mixte des deux.

Pour la CGT, certaines propositions sont difficilement envisageables. Comment un chargé d'enseignement pourrait dispenser une séance en version « bi-modal », alors même que le format des cours en présentiel et en distanciel est différent ?

L'ENFiP a affirmé être attentive aux équipes et aux stagiaires en essayant d'anticiper et de communiquer au mieux.

Elle a pris des mesures concrètes sur les scolarités des A et des B, comme l'allégement des contenus et suppression de l'épreuve orale pour les inspecteurs stagiaires. De même, les épreuves sommatives ou formatives ont été décalées et le calendrier à été étendu afin de rendre le rythme plus supportable.

Il n'en demeure pas moins que les propositions faites émanent d'une direction en rupture avec la réalité, le choix du format bi-modal en étant l'illustration parfaite. Pour la CGT, il y avait pourtant une solution plus simple : accorder trois demi-journées de suspension de cours hebdomadaires.

Sur la question des arrêts de travail concernant les chargés d'enseignement, l'ENFiP a avoué ne pas avoir de chiffres mais s'est engagée à regarder cela de prés et à communiquer sur le sujet.

Stage pratique probatoire à venir

L'ENFiP a demandé aux directions d'affectation d'organiser un accueil sur site en présentiel, les modalités ont été transmises via une note de cadrage.

Elle s'est engagée à faire tout son possible pour que leur stage soit de qualité. Les consignes passées auprès des directions sont fermes et tout a été mis en place pour que les stagiaires ne soient pas pénalisés.

En effet, l'évaluation tiendra compte de la situation sanitaire et de la formation « moins disante » suivie par des stagiaires.

Les directions ont été informées que le niveau habituellement élevé de connaissances était loin d'être atteint cette année. Il a été demandé aux directions locales d'évaluer les stagiaires en cohérence avec les acquis théoriques de cette année si particulière.

Pour la CGT, l'ENFIP doit surtout veiller à ce que la note soit lue et appliquée par les directions, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Cette formation initiale sera complétée par des modules de formation complémentaires.

Mais cela nécessite des moyens gigantesques – 1 formateur pour 5 stagiaires sous un format en présentiel, totalement adapté à de la formation applicative, mais très difficile à concrétiser, compte tenu du nombre de stagiaires.

Pendant ce stage, le télétravail par principe ne doit pas être de mise, toutefois au vu du contexte sanitaire et des annonces concernant la fonction publique, il devra y avoir des adaptations pour les personnes vulnérables ou pour les stagiaires qui de par leur passé professionnel seraient en capacité de prendre leur poste.

Les stagiaires garderont leur portable avec eux lors de leur prise de poste. L'ENFiP affiche sa volonté de ne pas fermer la porte au dispositif actuel, même pour les stagiaires.

De même chaque direction a été sensibilisée sur la problématique du tutorat. Chaque stagiaire aura un tuteur et si le tuteur devait être absent, il serait remplacé par un agent expérimenté pour accompagner le stagiaire afin qu'il y ait toujours un référent présent à sa disposition. A voir...

Pour la CGT**,** L'administration s'entête à maintenir le caractère probatoire du stage pour des raisons idéologiques alors qu'au-delà de son caractère contestable, il ne correspond à rien dans cette période bouleversée.

La CGT sera présente aux cotés des stagiaires pour remonter les difficultés qu'ils rencontreront pendant leur stage et les défendre.

Sur les restitutions des logements gérés par l'ALS et l'ARENFiP

Concernant les problématiques de logement, la différence de traitement entre les stagiaires de Noisiel et de Clermont et les difficultés rencontrées pour les restituer, le chef de bureau RH1C a indiqué qu'il allait se rapprocher des deux associations pour trouver la solution la plus adaptée. Il a souligné de manière acerbe le manque de cohérence de certains stagiaires qui souhaitent à la fois revenir en présentiel et rendre leurs logements. Nous vous laissons juges de ces propos.

Formation des cadres C

Lors d'un groupe de travail, l'ENFiP avait annoncé que 96 % des lauréats C en 2020 étaient satisfaits de leur formation.

Devant de tels chiffres, la CGT avait émis des réserves et demandé qu'un rapport soit établi pour cette promotion lors de leur titularisation.

Force est de constater, qu'il n'a pas fallu attendre la titularisation de ces derniers pour que les premières remontées nous donnent raison.

Aujourd'hui un grand nombre d'agents C sont en souffrance. Malheureusement, certains chefs de service n'ont pas pris la mesure de la piètre qualité de la formation qu'ils avaient suivie. L'arrivée dans les

services l'été dernier a été leur premier lien concret avec une administration qu'ils n'avaient abordé que sur le papier. Ils se sont retrouvés face à des collègues pas toujours disponibles au vu des charges de travail croissantes.

L'ENFiP a beau nous affirmer tout mettre en œuvre pour sensibiliser les chefs de service, **pour la CGT** c'est la même problématique que pour les A et les B. Le maintien d'un stage pratique sanctionné par une titularisation dans le contexte sanitaire actuel n'a pas de sens.

formation à venir des lauréats du concours commun C

A l'heure actuelle, la DG et l'ENFiP ne peuvent apporter de réponse ferme sur la formation à venir. La situation sanitaire laisse penser que la future formation se ferait en distanciel mais personne ne peut l'affirmer. Cependant, ils ont conscience que cette information devra être communiquée rapidement afin de laisser le temps aux futurs agents C de s'organiser.

Si l'année passée, cette formation a été mise en place dans l'urgence, et donc dans des conditions délicates, cette année l'ENFiP a déjà travaillé à un distanciel basé sur des classes virtuelles, afin d'améliorer la qualité de cette dernière.

Chaque agent C sera doté d'un PC DGFiP, qui devraient être acheminé directement, le tout est de savoir comment organiser l'expédition.

Pour la CGT, les classes virtuelles ne sont pas la solution à toutes les problématiques de formation, l'ENFiP devra être attentive à l'accueil que recevront les agents C dans les services afin d'éviter les écueils de la promo actuelle.

formation des Pactes à venir :

A l'aune de leur faible nombre et aux spécificités de ce public, une formation en présentiel serait envisagée.

La formation serait dispensée en deux temps, 4 semaines puis 6 semaines entre le 10 avril et fin juin. L'ENFiP met tout en œuvre pour maintenir le présentiel dans les établissements avec les protocoles en vigueur (5 agents par salle avec leur chargé d'enseignement)

Il s'agit de former des agents qui sont déjà en poste depuis le 1er décembre 2021.

Formation des EP-LA

Pour les lauréats et promus de 2021

Le tout distanciel est privilégié pour ce public qui connaît le réseau. L'hypothèse d'une formation distancielle est envisagée mais avec le schéma initial à savoir de mi juin jusqu'à fin juillet une formation socle, puis une phase bloc fonctionnel de septembre à décembre. Chaque lauréat – promu sera équipé d'un PC portable DGFiP.

Pour les lauréats et promus de 2020

L'ENFiP ne peut leur proposer une formation initiale bis, mais envisage de s'appuyer sur la Formation Continue pour compléter leur formation initiale de 2020. Le programme de cette formation complémentaire devra être adapté à chaque agent et se faire au cas par cas. Affaire à suivre...

Pour la CGT, les cours en visio ne doivent pas devenir la norme d'autant que ces visios sont davantage des audios puisque le VPN, non compatible avec les caméras, ne permet pas d'avoir le son et l'image simultanément.

Aucune interactivité n'est donc possible, ce qui manque déjà cruellement à une formation dispensée en distanciel. Force est de constater que nos outils informatiques ne favorisent pas une formation en tout distanciel.

Appel des listes complémentaires

Le président n'a pas la réponse, il transmettra à sa hiérarchie.

Chargés d'enseignement

Au vu de la crise, il n'y aura pas de vrai sélection ni de vrai stage dans les conditions habituelles.

Le contexte se prête mal à une formation pour les candidats alors que cette dernière est basée sur la pédagogie et le lien créé avec les stagiaires.

Afin de s'adapter au mieux à la situation sanitaire, les recrutements se feront sur fiche de poste, les entretiens seront « musclés » (sic) afin de faire les meilleurs choix.

Le volume de recrutement sera significatif. Les entretiens se termineront le 8 mars.

Une réunion d'information se déroulera courant mars et permettra de présenter les résultats de la sélection. L'ENFiP a assuré que cette sélection se ferait avec toute la rigueur souhaitable en la matière.

Si un retour en présentiel est possible, un véritable stage devrait être organisé à ce moment là, l'administration souhaite que ce dernier puisse se dérouler avant l'été prochain.

La liste des reçus sera communiquée sur Ulysse. L'ENFIP fera un retour de leur entretien aux candidats non- sélectionnés.

Pour la CGT, en sus de la crise sanitaire, il n'y a plus cette année de CAP pour évoquer des dossiers. Pour rappel, chaque année, la CAP permettait de sélectionner des chargés d'enseignement supplémentaires en école et en vivier.

Sans CAP, ce recrutement devient opaque et inéquitable.

Frais de changement de résidence

La prise en charge des frais de changements de résidence demeure problématique. En effet les stagiaires ne peuvent en faire la demande qu'après avoir validé leur formation, donc plusieurs mois après avoir engagé des frais pour se rendre sur leur poste et ~~de~~ dérouler leur stage pratique probatoire.

Ce sujet a déjà été évoqué lors d'une précédente CAPN, malheureusement cette problématique est demeurée sans réponse.

Le chef de bureau s'est engagé à revenir vers nous au plus vite afin de nous apporter des éléments de réponse.

VOTE

☛ Pour : Parité administrative, Solidaires, CFDT

☛ Abstention : CGT, FO

Pour la CGT, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés. Il ne s'agit évidemment pas d'une opposition à la titularisation de la collègue concernée, mais d'un vote global, destiné à marquer notre profond désaccord avec la méthode employée cette année.

Au-delà de notre opposition au stage probatoire, la CGT considère que la DG aurait du cette année tenir compte des conditions particulières et sortir de son attitude dogmatique.